

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 24 juillet 2020**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

**Délibération n° : 19-2020**

**Objet : Attribution de subventions aux associations – exercice 2020**

Lors d'une précédente séance du Conseil d'Administration des subventions ont été accordées pour un montant de 539 500 € sur l'exercice 2020. En complément, une subvention est sollicitée par l'association ci-dessous :

≡ UNIDOM 21 : apporter une aide professionnelle au domicile des familles et des personnes afin de leur permettre de surmonter des difficultés passagères, de recouvrer une autonomie physique et/ou sociale. Mener des actions préventives favorisant le maintien au foyer des membres de la famille, des enfants notamment, et éviter le placement des personnes âgées en établissement.

Le montant demandé s'élève à 42 500 € au titre de l'exercice 2020.

Un tableau récapitulatif de cette demande est joint à la présente délibération.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- 1 - Valident les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- 2 - Disent que les sommes seront prélevées chapitre 65, nature 6574 ;
- 3 -Autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale et à signer le document définitif.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,

*Antoine Hoareau*  
Antoine HOAREAU